

Rétrospective 2019

Nous avons de nouveau connu une année très réussie. Grâce à la qualité de nos produits et à la collaboration avec les deux fédérations d'indépendants, nous avons à nouveau pu accroître notre portefeuille d'entreprises affiliées et le nombre de nos assurés ; ainsi, nous avons le plaisir d'encadrer actuellement **2900 assurés (+32%)** et **850 affiliations (+20%)**. Le nombre de nos affiliations a donc presque triplé en trois ans.

Grâce à cette croissance réjouissante, nous gérons aujourd'hui une **fortune totale de plus de CHF 500 millions**.

En raison du très bon revenu du capital, notre **taux de couverture (encore non révisé)** va en outre augmenter à **env. 110 %** (année précédente 101%). En même temps, nous avons pu continuer d'alimenter nos réserves techniques à 17.8 millions au total (année précédente 13.78 mio).

Les comptes annuels 2019 détaillés et révisés seront publiés à fin mars 2020 sur notre site Internet sous la rubrique Papiers.

Taux d'intérêts 2020

Le Conseil de fondation a décidé **de manière définitive** de verser les intérêts suivants pour l'année 2020:

1.00% pour les avoirs obligatoires
(selon décision du Conseil fédéral)

2.00% pour les avoirs surobligatoires

Taux de conversion

Tel que déjà communiqué l'année dernière, nous appliquons pour 2020 les taux de conversion suivants :

| Capital vieillesse | 2020 |
|-------------------------------------|-------|
| TC jusqu'à limite de CHF 800'000.00 | 5.50% |
| TC dès limite de CHF 800'001.00 | 4.70% |

Les taux de conversion pour l'année 2021 vous seront communiqués au plus tard en milieu d'année.

Nouvelles affiliations

Durant l'exercice 2020, nous avons déjà pu enregistrer 43 nouvelles affiliations avec un volume de primes de plus de CHF 1.6 million et un capital de couverture de près de CHF 1 million. Nous **souhaitons la bienvenue** à tous nos nouveaux clients et nous nous réjouissons de collaborer avec eux.

Rachats volontaires

Les rachats volontaires dans la caisse de pension sont fiscalement très attrayants. Le montant du rachat est déductible de votre revenu imposable, l'avoir n'est pas imposable comme fortune et son revenu d'intérêts ne fait pas partie du revenu imposable. L'avoir n'est imposable qu'au moment du paiement et à un tarif préférentiel s'il est retiré sous forme de capital.

De nombreuses caisses de pension rémunèrent les rachats volontaires seulement à partir de l'année suivante. Dans notre fondation, l'**intérêt – de 2.00% en 2020 – court dès réception du paiement**. Il est donc attrayant d'effectuer des rachats déjà en cours d'année.

Par ailleurs et depuis le 1^{er} janvier 2016, les rachats effectués auprès de notre fondation sont considérés comme **capital décès supplémentaire**.

A ce sujet, nous tenons à vous rappeler que les rachats effectués à partir d'un compte d'entreprise ou de cabinet ne sont pas acceptés par les autorités fiscales et seront donc remboursés par nos soins. Ces rachats doivent impérativement être effectués **depuis des comptes privés**.

Changement au Conseil de fondation

Madame Elisabeth Striffeler a quitté le Conseil de fondation à fin 2019. Nous formons tous nos vœux pour son avenir.

Lors de l'élection de l'élection complémentaire qui a eu lieu en automne 2019, **Madame Dorothee Hofstetter**, co-directrice du Alters- und Pflegeheim Wattenwil, a été élue représentante des employés. Nous lui souhaitons la cordiale bienvenue.

Fondation collective VSMplus pour la prévoyance du personnel

La fondation 1e VSMplus autonome nouvellement constituée à fin septembre 2017 s'est également bien développée et présente déjà une belle croissance : à fin 2019, nous pouvions déjà encadrer en collaboration avec la société Zähringer Banque Privée SA 120 clients avec une fortune totale d'environ 54 millions.

Nous avons éveillé votre intérêt ? Visitez notre site www.vsmplus.ch ou contactez-nous par téléphone au numéro 031 970 32 80.

Nous tenons à vous remercier sincèrement pour la confiance témoignée et l'agréable collaboration.

Cordialement,



René Zollet
Directeur



Peter Gurtner
Directeur adjoint